

Bonjour,

Nous vous envoyons ce mail dans le cadre du suivi des sessions du Comité ad hoc sur la convention-cadre des Nations Unies sur la coopération Fiscale Internationale chargé de l'élaboration des termes de références.

Nous apprécions le souhait du comité de voir la Tunisie, à l'instar des autres pays de la région, participer aux travaux de la prochaine session du comité.

Toutefois et du fait que la date de la réunion dudit comité se tiendra à New York du 29 juillet au 16 août 2024 coïncide avec le lancement des travaux du projet de la loi de finances pour l'année 2025, et compte tenu des délais constitutionnels fixés pour préparer la version finale de ladite loi et son dépôt à l'Assemblée des Représentants du Peuple, nous regrettons de ne pas pouvoir participer aux travaux de la 2ème session du comité susmentionné.

Ainsi, nous avons l'honneur de vous faire connaître que la Tunisie est consciente des enjeux fiscaux auxquels font face les pays en développement, notamment avec les pratiques d'optimisation fiscale des entreprises multinationales (EMN), qui exploitent les incitations fiscales des différents systèmes fiscaux pour réduire artificiellement leur bénéfice imposable ou transférer des bénéfices vers des pays à faible fiscalité.

A cet effet, la Tunisie souligne l'importance de renforcer sans tarder la coopération internationale en matière fiscale pour la rendre plus inclusive et plus efficace et pour contribuer à la mobilisation de recettes pour une croissance inclusive, notamment par la lutte contre la fraude fiscale et le renforcement de la capacité des pays en développement à récupérer leur droit d'imposer les revenus y réalisés et collecter ainsi leurs recettes fiscales. Elle confirme à cet effet son

intérêt à entamer des négociations concernant une convention cadre sur la fiscalité internationale.

La Tunisie souligne également l'importance de respecter dans le cadre de ces négociations la souveraineté des différents pays, de veiller à ce que tous les pays participent effectivement à l'élaboration des règles fiscales sans conditions préalables et de laisser le choix aux pays d'adopter et appliquer ces règles en fonction de leurs besoins et de leurs orientations et priorités nationales.

Les solutions proposées doivent prendre en considération la capacité économique des pays en développement et ne pas léser leur compétitivité ou impacter négativement l'investissement.

A cet effet, nous adhérons parfaitement à la démarche proposée.

Ainsi, la méthodologie, le projet des termes de références et le calendrier proposé ne suscitent aucun commentaire de notre part.

Cordialement.